



Berne, novembre 2015

Position de la CFEJ sur les résultats de l'enquête «Ma Suisse et moi»

Pistes d'actions et mesures

Avant l'échéance électorale de l'automne 2015, la CFEJ souhaitait prendre le pouls de celles et ceux qui auront pour la première fois le droit de vote à cette occasion et leur donner la parole. A cette fin, elle a formulé une série de questions portant sur des thèmes sociopolitiques d'actualité.

En automne 2014, la CFEJ a donc confié à l'Université de Berne et à l'institut de recherches M.I.S. Trend la réalisation d'une enquête d'opinion représentative s'adressant à des jeunes de 17 ans de tous les cantons et de toutes les régions du pays. Le rapport de recherche (en allemand, avec un résumé en français, italien et anglais)¹ ainsi qu'une courte brochure présentant les principaux résultats suivis de quelques observations générales de la CFEJ sont disponibles sur www.cfej.ch (sous Documentation).

Le présent papier de position décrit les pistes d'action proposées par la CFEJ. Chaque mesure est basée sur une sélection de résultats qui ont été regroupés en quatre thèmes:

1. Participation politique et engagement social
2. Conciliation vie professionnelle et vie familiale
3. Globalisation, migration et minorités
4. L'école doit aussi être une école de vie

¹ Michelle Beyeler, Sarah Bütikofer, Isabelle Stadelmann-Steffen: *Ich und meine Schweiz. Befragung von 17-jährigen Jugendlichen in der Schweiz*. Ed. par la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse. In: Beiträge zur Sozialen Sicherheit. Berne: Office fédéral des assurances sociales, 2015. Disponible sur : [www.cfej.ch / Documentation](http://www.cfej.ch/Documentation)

1. Participation politique et engagement social

Résultats de l'enquête

- 50% des jeunes portent un intérêt à la politique.
♂ 57 % des jeunes hommes – ♀ 43% des jeunes femmes
- 36% des jeunes éprouvent souvent des difficultés dans la compréhension des sujets politiques.
♀ 45% des jeunes femmes – ♂ 28% des jeunes hommes
- 50% des jeunes sont favorables au remplacement de l'actuelle obligation de servir par un service citoyen obligatoire.

Mesures proposées par la CFEJ

Depuis sa constitution en 1978, la CFEJ s'engage pour qu'une politique de l'enfance et de la jeunesse cohérente et coordonnée soit instaurée aux différents échelons de notre système fédéraliste. Dans ce but, elle a régulièrement rappelé l'importance de mettre en œuvre les dispositions de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant (CDE), et en particulier son article 12, selon lequel l'enfant a le droit d'exprimer librement son opinion et d'être entendu sur toute question l'intéressant à titre individuel ou en tant que membre d'un collectif d'enfants².

Eu égard aux résultats de l'enquête et en application de l'art. 12 CDE, il est nécessaire de promouvoir la participation « politique » dès le plus jeune âge (dès 4 ans) et de ne pas se limiter aux jeunes. En effet, **un encouragement précoce des jeunes enfants** leur permet de développer très tôt le goût de la « chose publique » et un sentiment de compétence dans ce domaine, qui sont déterminants dans le processus de socialisation politique et qui ne doivent pas rester l'apanage des jeunes hommes bien formés. Autant que possible, les enfants devraient être associés au processus de décision sur des questions ou des projets d'intérêt public qui les concernent à l'école et dans leur quartier (commune), ainsi que dans tous les autres domaines de vie de l'enfant, au premier rang desquels sa famille. La Confédération devrait jouer un rôle incitatif en attribuant des aides financières à des projets visant spécifiquement cet objectif.

La CFEJ plaide pour que des outils concrets et pratiques (répertoire de bonnes pratiques, modèles de procédures, ressources théoriques, etc.) soient mis à disposition des administrations publiques et des organismes privés qui veulent associer des groupes d'enfants et de jeunes à des décisions ayant un impact sur leurs conditions de vie. L'objectif d'une telle mesure est de fournir un **appui méthodologique** concret à l'échelle locale, aux décideurs politiques et aux professionnel-le-s en contact avec les enfants et les jeunes, afin de faciliter la mise en place d'expériences participatives.

Pour favoriser la compréhension des objets de votation, la CFEJ demande que les collectivités publiques soutiennent les initiatives qui visent à **traduire dans un langage accessible aux jeunes adultes** les enjeux politiques liés aux objets de votation.

Enfin, la CFEJ renouvelle sa demande pour que soit mis en place un **service citoyen**³, ouvert tant aux jeunes hommes qu'aux jeunes femmes, qui aurait notamment pour effet de promouvoir l'engagement social auprès de tous les jeunes, tout en renforçant l'obligation de servir à laquelle la majorité des jeunes interrogés reste attachée.

² Rapports CFEJ : [Assumer des responsabilités, les partager, 2001](#) et [A l'écoute de l'enfant, 2011](#).

³ [Rapport CFEJ : Le contrat citoyen, 2011](#).

2. Conciliation vie professionnelle et vie familiale

Résultats de l'enquête

- 39 % des jeunes pensent que la meilleure façon d'organiser la vie familiale réside dans le modèle où l'homme exerce une activité à plein temps et la femme une activité à temps partiel.

♀ 41 % des jeunes femmes – ♂ 36 % des jeunes hommes

- 35 % des jeunes se disent favorables au modèle plus égalitaire selon lequel les deux parents exercent une activité à temps partiel.

♀ 41 % des jeunes femmes – ♂ 29 % des jeunes hommes

- 22 % des jeunes approuvent le modèle de famille traditionnelle, selon lequel le père exerce une activité lucrative alors que la mère se consacre exclusivement à l'éducation des enfants et à l'entretien du ménage.

♂ 29 % des jeunes hommes – ♀ 15% des jeunes femmes

Mesures proposées par la CFEJ

Pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, voulue notamment par une part grandissante de jeunes femmes, et en vertu des valeurs constitutionnelles d'égalité entre les sexes, la CFEJ recommande de mettre en place ou de renforcer les mesures suivantes :

- La mise en place, après le congé maternité, d'un **congé parental** dans tout le pays, par exemple sur le modèle proposé par la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF)⁴.

- **Le développement et la promotion du temps partiel chez les hommes** dans les administrations publiques, qui, en tant qu'employeurs, ont un devoir d'exemplarité à jouer auprès des milieux économiques et de la société civile, pour que les carrières professionnelles tant des hommes que des femmes puissent s'articuler de manière optimale avec l'évolution des modes d'organisation familiale.

- Le renforcement des mesures visant à **supprimer les inégalités salariales entre hommes et femmes** qui représentent un facteur explicatif central des écarts des temps d'activités entre hommes et femmes.

- La mise en place par les milieux économiques d'une **réflexion systématique sur l'organisation du travail** au sein des entreprises pour qu'elle soit plus compatible avec l'évolution des modèles familiaux.

- L'instauration par les collectivités publiques d'**avantages fiscaux** pour les entreprises s'engageant à favoriser des conditions de travail plus modulables pour les deux sexes (temps partiel, promotion des carrières féminines, télétravail, flexibilité des horaires, etc.).

- L'augmentation du nombre de **places d'accueil de jour des enfants**, la mise en place d'« **une journée continue de l'écolier** », ainsi que le développement et la diversification des offres d'**activités de vacances (accueil à la journée, activités à la carte, etc.)** qui constituent autant de solutions de garde ou d'accueil pour les familles d'enfants en âge scolaire dont les deux parents exercent une activité professionnelle.

⁴ [Rapport COFF : Congé parental - allocations parentales, un modèle pour la Suisse, 2010.](#)

3. Globalisation, migration et minorités

Résultats de l'enquête

- 62 % des jeunes estiment que la libre circulation des personnes est positive pour la Suisse.
- 73 % des jeunes considèrent que les Suisses et les Suissesses devraient pouvoir s'établir et travailler librement partout dans l'Union européenne (UE)
- 54% des jeunes estiment que les immigrés sont généralement un facteur positif pour l'économie suisse et 56% pensent que les immigrés enrichissent la société suisse par de nouvelles idées et cultures.
- 42% des jeunes pensent que l'immigration est un facteur de hausse de la criminalité.
- 62% des jeunes sont favorables ou plutôt favorables au principe que la Suisse offre les mêmes chances aux étrangers qu'aux Suisses.
- 50% des jeunes s'opposent au droit de vote des étrangers et seuls 30% se disent favorables.
- 6% des jeunes se disent appartenir à un groupe discriminé, en priorité en raison de la nationalité avant la religion, la couleur de peau, la langue et l'ethnie.

Mesures proposées par la CFEJ

En réponse à la volonté marquée des jeunes de pouvoir circuler librement dans l'UE, la CFEJ plaide pour **le renforcement et la pérennisation des programmes d'échanges** à tous les niveaux de la formation (écolier-ère-s, apprenti-e-s, étudiant-e-s, etc.) et dans le cadre des activités extrascolaires, en particulier le programme *Erasmus+* qui, après le gel de l'UE suite au vote du 9 février 2014 sur l'initiative dite « contre l'immigration de masse », reste en sursis.

Afin de déconstruire des clichés discriminatoires, la CFEJ demande aux polices cantonales et à l'Office fédéral de la statistique de ne pas publier **les données inhérentes aux auteurs d'infractions** en fonction des variables "Suisse – étranger", mais en fonction du statut de séjour et du temps de séjour en Suisse.

En 2002 déjà⁵, la CFEJ s'était prononcée **en faveur du droit de vote et d'éligibilité des étrangers**, à certaines conditions, sur les plans communaux, cantonaux et fédéraux. La commission maintient sa position malgré l'avis exprimé par les jeunes interrogés, car il n'y a pas d'intégration sans participation à la vie politique et citoyenne du pays d'accueil.

Afin de lutter contre toutes les formes de discrimination, la CFEJ souhaite **la mise en place d'une loi nationale contre la discrimination**, comme de nombreux pays voisins la connaissent déjà.

Pour assurer les mêmes chances à chaque jeune, quelle que soit son origine, d'achever un premier cursus de formation certifiante, la CFEJ demande que **des mesures de transition et d'appui à la formation**⁶ pour les jeunes confrontés à des difficultés soient développées et pérennisées dans les Cantons, avec, le cas échéant, un soutien de la Confédération.

⁵ [Rapport CFEJ: Des atouts à reconnaître et à valoriser, 2003](#)

⁶ [Case management «Formation professionnelle» \(CM FP\)](#)

4. L'école doit aussi être une école de vie

Résultats de l'enquête

- 88 % des jeunes pensent que les questions d'argent (gestion de budget, endettement, impôts, etc.) devraient être traitées à l'école obligatoire.
- 83 % des jeunes considèrent que les opportunités et les risques liés à l'usage des nouveaux médias devraient être discutés à l'école.
- 74 % des jeunes estiment que des sujets politiques d'actualité ont leur place à l'école.
- 59 % des jeunes sont favorables à l'éducation sexuelle à l'école primaire alors que 34% des jeunes s'y opposent.

Mesures proposées par la CFEJ

La CFEJ préconise que, en complément à l'éducation des parents et en collaboration avec eux, les apprentissages scolaires portent également sur des connaissances et des outils qui préparent les élèves à comprendre leur environnement social et à gérer de manière autonome leurs activités dans la vie quotidienne, conformément à la volonté largement majoritaire des jeunes interrogés.

La CFEJ demande que **l'éducation aux compétences financières** soit inscrite dans les plans d'étude pour tous les élèves, et pas seulement pour celles et ceux qui suivent une filière en économie : acquisition de connaissances critiques par rapport à l'argent, à la consommation et aux petits crédits, à la gestion d'un budget, aux impôts, etc. A cette fin, la CFEJ demande que les enseignants soient encouragés à collaborer avec des spécialistes externes reconnus dans ce domaine et/ou qu'un module de formation continue sur ces questions leur soit proposé⁷.

Selon la CFEJ, l'école doit jouer un rôle éducatif visant à rendre les élèves conscients des opportunités et critiques face aux risques que comportent les nouvelles technologies. A cet égard, la CFEJ salue la récente décision du Conseil fédéral de **poursuivre des mesures issues du programme national « Jeunes et médias »**, démarré en 2011, qui vise notamment à développer les compétences médiatiques des jeunes en milieu scolaire et extrascolaire.

Les jeunes attendent également de l'école qu'elle leur aménage un espace d'expression et qu'elle leur permette d'acquérir des outils pour pouvoir analyser les enjeux et prendre une position critique dans les débats de société auxquels ils sont inévitablement confrontés. Pour donner suite à cette attente, la CFEJ demande que :

- **les cours d'éducation à la citoyenneté soient renforcés ;**
- **les enseignants soient spécifiquement formés** (formation initiale) pour être en mesure de traiter en classe des thèmes d'actualité ;
- **une « journée citoyenne » soit instaurée à l'école obligatoire** pour que les élèves puissent faire l'expérience concrète de la démocratie à l'école. L'objectif serait de permettre aux élèves de pratiquer le débat sur des questions d'actualité à l'échelle de l'établissement scolaire avec la participation de personnalités politiques au niveau local.

Enfin, la CFEJ renouvelle⁸ son soutien à l'idée que **les cours d'éducation sexuelle dispensés dès l'école primaire** restent obligatoires pour tous les élèves afin de garantir notamment le droit de l'enfant (art. 19 et 24 de la Convention des droits de l'enfant) à bénéficier de mesures éducatives susceptibles de le protéger contre les abus sexuels.

⁷ [Rapport CFEJ : Critiques ou manipulés? Pour de jeunes consommateurs responsables, 2014.](#)

⁸ [Rapport CFEJ : La sexualité des jeunes au fil du temps. Evolution, influences et perspectives, 2009.](#)